

AVENANT N° 2 REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE MOTO 25 POWER 2020

ART. 2 - CATEGORIES

[...]

Sur décision du jury de l'épreuve, dans le cas où le nombre de participants dans une catégorie s'avérerait insuffisant, celle-ci pourrait être incorporée dans une autre catégorie sans toutefois dépasser le nombre de participants figurant dans l'homologation du circuit.

Pour les courses du Coteau (21 et 22 mars), de Château Gaillard (11 et 12 avril), Varennes (2 et 3 mai) et Fontenay le Comte (30 et 31 mai), les catégories vitesse 3 et 4 seront regroupées. Seul un classement cumulé sera effectué.

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE MOTO 25 POWER 2020

Art. 4 – PILOTES-EQUIPAGES

Les épreuves du Championnat de France Moto 25 Power sont réservées aux pilotes de toute nationalité.

Chaque équipe sera composée de deux à quatre pilotes. Les temps de conduite devront être conformes aux R.T.S.

Les concurrents devront être en possession :

- d'une licence FIM Europe, **NJ2 ou NJ3**, NCO ou une manifestation(*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.

(*) Dans ce cas le participant devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

- les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentant légal ou mandaté.

Le responsable de chaque team devra être titulaire d'une licence FFM au minimum de catégorie LAP.

Tout responsable de team et toute personne ayant accès à la zone de panneautage, de pré-grille ou de la voie des stands devra être en possession d'un pass ou (et) d'un bracelet fourni par l'organisateur.

Paris, le 4 mars 2020